

L'initiative innovante en une phrase et 5 mots clés

Ecollèges21 est une démarche de **management environnemental** ambitieuse basée sur une plateforme web **collaborative** permettant de **piloter**, animer et **évaluer** les plans d'actions en faveur du développement durable au sein des 47 collèges publics du département.

Le besoin

L'analyse de la phase expérimentale menée précédemment a mis en évidence les besoins suivants :

modifier durablement les comportements par l'Education au Développement Durable (EDD) des élèves et de la communauté éducative ;

répondre aux stratégies de transition écologique sur le plan de la gestion matérielle des établissements (recherche d'une meilleure performance environnementale et économique) ;

coordonner la multiplicité des acteurs et des actions par le partage d'information et le management transversal des Agendas 21 scolaires.

Les objectifs

Mettre en mouvement une stratégie d'amélioration continue en favorisant la transversalité des approches, la participation des acteurs du territoire, la pérennisation des démarches, l'organisation du pilotage et l'évaluation partagée des progrès (pour mesurer la pertinence des actions et l'efficacité des moyens affectés) au sein des collèges du département.

La description de l'initiative

Le Conseil Départemental de la Cote-d'Or s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire dès 2008 et a souhaité généraliser cette démarche aux 47 collèges publics en 2012, en partenariat avec l'ADEME Bourgogne et l'Académie de Dijon. Ce dispositif s'adresse ainsi à près de 21 000 élèves, 2000 personnels éducatifs et 450 personnels techniques territoriaux et s'intègre par ailleurs dans le Plan Climat Energie Territorial.

Au terme d'une phase de diagnostic environnemental, la démarche Agenda21 scolaire s'est construite en concertation avec l'ensemble des collèges publics autour des thématiques du développement durable :

Eau et Energie : suivi et réduction des consommations par une gestion optimisée des équipements et sensibilisation des utilisateurs dans un objectif d'évolution des comportements ;

Déchets : réduction et valorisation des déchets produits (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage des bio-déchets, développement de l'économie circulaire...) ;

Alimentation : utilisation des produits de saison, de l'agriculture locale et/ou bio ;

Achats et consommables : développement d'une culture d'achat public responsable (réduction globale des consommations, des emballages et intégration de critères environnementaux dans l'expression des besoins) ;

Biodiversité : mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et création d'espaces dédiés à la biodiversité ;

Déplacements : coordination des modes de déplacements alternatifs (aménagement pour les vélos, covoiturage, pédibus...)

Solidarité : campagnes de sensibilisation, jumelage, rencontre d'associations...

La coordination, le développement et l'évaluation de ces multiples actions sont réalisées par le déploiement d'un dispositif innovant de mobilisation à la transition écologique dénommé écollèges21, reposant sur deux piliers :

Une plateforme web de management environnemental développant 3 grandes fonctionnalités :
des indicateurs et des tableaux de bord pour piloter, suivre et évaluer les résultats ;
un catalogue d'actions pour aider les établissements à initier et mener les actions ;
un réseau social pour faciliter les échanges de bonnes pratiques et les retours d'expérience ;
Un dispositif d'animation basé sur une technologie innovante :
un accompagnement professionnel personnalisé (diagnostics et conseils techniques, formations présentielle et à distance) ;
une animation de réseau offrant un appui stratégique, une aide au pilotage, une communication interne et externe.

La généralisation de la démarche Agenda 21 scolaire a fait l'objet d'un engagement formalisé par convention en 2013 entre le Département et les collèges. Les projets EDD sont réalisés depuis 2013 tandis que la plateforme écollèges21 est déployée depuis 2015. Le dispositif, pérenne, se poursuivra au cours des prochaines années.

Les moyens humains et financiers

Sur le plan humain, la construction de la démarche est réalisée dans la concertation avec les collèges et les différents acteurs : un comité technique, composé des représentants de quatorze collèges volontaires et des services du Conseil Départemental est en charge de la préparation des travaux, tandis que le pilotage est assuré par un comité présidé par le premier Vice-Président du Conseil Départemental.

Sur le plan financier la plateforme a représenté un investissement de 125 000 € subventionné à 50% par l'ADEME.

Le bilan de l'initiative innovante

Par son ampleur, l'Agenda 21 scolaire permet aux 47 collèges de :

fixer des objectifs techniques, stratégiques et quantitatifs en matière de gestion matérielle ;

structurer les actions techniques et éducatives autour d'un plan d'actions cohérent, partagé par la communauté éducative ;

évaluer, valoriser et partager les bonnes pratiques, dans une stratégie d'amélioration continue.

L'évaluation périodique permet d'attendre des retours directs en termes de consommation (fluides, frais généraux, consommables...) de réduction des déchets, de préservation de la biodiversité et de modification durable des comportements.

La démarche, pérenne, est reproductible dans tous les établissements scolaires et plus globalement, dans toute structure, publique ou privée (commerciale et industrielle) soucieuse de maîtriser son impact sur l'environnement.

<p>Contact : Jean-Paul Champoussin, directeur Éducation et Patrimoine 03.80.63.65.83 - dgsd.padt.dep@cotedor.fr</p>
--